

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 13 mai, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 7 mai 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL,
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI,
Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Monsieur Augustin KUNGA,
Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Christophe ARZANO à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Valérie RODD à Mme Sandra CARVALHO.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Serge GODARD à M. Robin ONGHENA.
Mme Marilyne LANTRAIN à Mme Djedjiga ISSAD.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2024DELIB0054 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT SOCIAL DU CONTINGENT COMMUNAL DE LA VILLE DE BRY-SUR-MARNE À L'ASSOCIATION "CLAIRE AMITIÉ" DANS LE CADRE DE LA LUTTE DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Sociale, Associative, Santé, Séniors, Handicap en date du 24 avril 2024,

Considérant que la commune de Bry-sur-Marne porte des actions de politiques publiques en faveur de la lutte contre les violences intrafamiliales,

Considérant que la commune souhaite amplifier et structurer la coopération avec les partenaires sociaux et de mener des actions concrètes permettant de répondre aux besoins d'accompagnement, d'aides, d'accès au logement des femmes victimes de violences, notamment par la mise à disposition d'un logement relais,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour et 1 abstentions (Etienne RENAULT)

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de conclure une convention bilatérale de mise à disposition d'un logement social du contingent communal de la ville de Bry-sur-Marne avec l'association "Claire Amitié" dans le cadre de la lutte des violences intrafamiliales.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision et faire tout ce qui est nécessaire pour en poursuivre l'application.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 16 mai 2024

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

